

ANNEXE 3

PROGRAMME INTERREG MARITTIMO 2021/2027 Projet n. 00303 "NAUTITECH"

Réglementation Générale sur la Protection des Données

Responsable du traitement

Les responsables conjoints du traitement des données à caractère personnel sont la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins dont le siège est situé à la Place de l'hôtel de ville à Cannes, en la personne du Président en tant que représentant légal de la CACPL.

Les coordonnées du délégué à la protection des données (DPO), sont les suivantes :
mail: severine.marchal@ville-cannes.fr

Conformément à la loi «informatique et libertés» modifiée et au règlement européen (UE) 2016/679 (ci-après « RGPD ») du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons que les données personnelles fournies seront traitées dans le respect de la législation et de la réglementation susmentionnées et des obligations de confidentialité auxquelles la CACPL est tenue.

Finalités du traitement et base juridique :

Les données fournies seront traitées exclusivement aux fins et sur la base des conditions juridiques préalables au traitement (respect d'une obligation légale à laquelle les responsables du traitement sont soumis, conformément à l'article 6, paragraphe 1, point c) du RGPD) et énoncées ci-après.

Ces finalités comprennent :

- l'étude des candidatures comprenant la vérification des pièces fournies ;
- la participation au salon nautique de Gênes et son déplacement prévu ;
- les actions de communication en lien avec ce déplacement ;
- et pour les reportings du projet européen.

Caractère obligatoire de la fourniture des données :

La fourniture de données à caractère personnel par l'entreprise est une condition préalable à la participation à l'Appel à Manifestation d'Intérêt. La non-fourniture de ces données rendra impossible sa participation.

Entités autorisées à traiter, communiquer et diffuser :

Les données collectées seront traitées par la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

Les données pourront être accessibles :

- à l'Autorité de gestion (Interreg Marittimo- Région Toscane)
- aux entités partenaires du projet : L'université de Gênes, la Province de Nuoro, et la CMA de Corse
- aux organismes (prestataires externes notamment) spécifiquement autorisés par la CACPL, qualifiés de sous-traitants au sens de l'art. 28 du RGPD.

Les données seront collectées, utilisées et traitées selon les procédures de mesures de sécurité propres à la CACPL.

Période de conservation :

Les données acquises aux fins de la participation à cet AMI seront conservées pendant 10 (dix) ans, à compter de la fin du projet prévu en 2028. Ceci est sans préjudice de toute autre obligation de conservation de documents prévue par la loi.

Droits des personnes concernées:

Les personnes concernées se voient garantir l'exercice des droits reconnus aux articles 16 et suivants du RGPD, en particulier :

a) l'exercice des droits suivants:

- le droit d'accès à leurs données ;
- le droit de rectification à leurs données,
- le droit d'effacement à leurs données;
- le droit à la limitation du traitement de leurs données;
- le droit à la portabilité de leurs données.

b) l'exercice des droits visés au point (a) par l'intermédiaire de la boîte aux lettres électronique suivante : severine.marchal@ville-cannes.fr avec une communication appropriée ;

c) la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle à la protection des données (CNIL), conformément à l'article 77 du RGPD.